



Réunion publique du Conseil de quartier Porte des Lilas  
Mardi 22 novembre – 19h30  
Les Archives de Paris – 18 boulevard Sérurier



Réunion animée par **Cécile BOSSAVIE**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Porte des Lilas.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Histoire et missions des Archives de Paris
  2. Présentation du Plan Local d'Urbanisme : quels grands axes pour Paris ?
  3. Sécurité et nuisances : compétences, missions et recrutement de la Police Municipale
  4. Présentation des projets à venir du Conseil de quartier
  5. Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+
- 

## Histoire et Missions des archives de Paris

*En présence de Dominique JUIGNÉ, Cheffe du service de la valorisation – Archives de Paris*

Depuis deux siècles, les Archives de Paris collectent, inventorient, conservent des documents d'intérêt historique concernant l'ancien département de la Seine, avant la création du département de Paris. Le bâtiment se situant sur le quartier de la Porte des Lilas accueille les Archives depuis 1990.

Parmi ces archives, celles provenant des mairies d'arrondissement, des directions de la Ville. Des documents divers et variés que l'on peut retrouver sur le site internet des Archives de Paris. Une bibliothèque spécialisée accueille également des chercheurs et est composée de 37 000 volumes.

Il y existe également un fonds de dessins et de modèles de fabrique, composé de documents déposés au Tribunal de commerce par des entreprises et des particuliers souhaitant protéger leurs créations.

Dans l'ensemble, ce sont 76km de linéaires d'archives, à Paris, Essonne et en Seine-Saint-Denis. La salle de lecture est accessible à tou.te.s et gratuitement. Des classes d'écoles parisiennes y sont également accueillies.

Contact : [dac.archives@paris.fr](mailto:dac.archives@paris.fr)

---

## Présentation du Plan Local d'Urbanisme : quels grands axes pour Paris ?

*En présence de Roger MADEC, Conseiller de Paris et Conseiller spécial du Maire chargé de l'aménagement urbain, de la Petite ceinture, de la biodiversité et de la condition animale*

Le PLU date de juin 2006, il était donc urgent de réagir. La Ville ayant évolué, a souhaité le réviser dès 2020 afin de s'adapter au changement climatique et aux divers enjeux actuels.

- Les phases de concertation : trois au total – d'abord sur le diagnostic, ensuite sur les grandes orientations, et enfin sur les orientations d'aménagement et de programmation, et le règlement.

La dernière concertation s'est terminée au 4 novembre. Les habitants se sont largement mobilisés pour apporter leurs contributions au travers les différents ateliers, la réunion publique dédiée et la concertation en ligne. Les contributions sont en cours d'étude par la Direction de l'Urbanisme.

Les permis de construire sont délivrés en fonction du PLU. Dès lors qu'ils sont déposés et conformes à ce dernier, ils sont automatiquement accordés. Cette phase de préparation et de contribution est donc importante et indispensable.

La mairie du 19<sup>ème</sup> arrondissement a formulé plus de 250 demandes particulières dont environ 100 portant sur des protections patrimoniales, 80 sur des protections d'espaces verts et le reste sur des réserves pour des logements ou des équipements.

Le projet sera arrêté le 22 mars 2023, et cette délibération sera transmise à l'autorité environnementale ; avant d'être soumise à une enquête publique de novembre 2023 à janvier 2024. Le nouveau projet sera définitivement voté en juillet 2024.

Pour le quartier Porte des Lilas, 4 contributions ont été faites par les habitant.e.s :

- Protéger les espaces verts du talus du Boulevard périphérique
- Préserver le jardin partagé l'ilot-Lilas
- Protéger un arbre du passage Monténégro
- Protéger une façade en mosaïque du passage Monténégro

Les permis de construire déposés après l'adoption en conseil de Paris de mars 2023, ils devront impérativement être calqués sur les grandes orientations.

---

## **Sécurité et nuisances : compétences, missions et recrutement de la Police Municipale**

*En présence d'Adj. AHOUDIAN, Adjoint au Maire chargé de la prévention, de la sécurité et des relations avec les centres sociaux ; Max MILON, Chef de la Division Territoriale du 19<sup>ème</sup> – Direction de la Police municipale et de la prévention ; et Benoit COLIN, Commissaire central Adjoint du 19<sup>ème</sup>*

La Police municipale fête sa première année. Au niveau de son organisation, elle comprend une division territoriale, relative à chaque arrondissement.

Sur les prérogatives et les missions de la police municipale. Cette dernière sera généralement sollicitée pour les problématiques de proximité, quotidienne et en lien avec les incivilités (nuisances sonores, nourrissage des pigeons, etc.). L'arrivée de la Police Municipale a aussi permis un recentrement des missions régaliennes de la Police nationale.

La protection routière constitue l'autre mission de la Police municipale, régulièrement présente sur l'ensemble du secteur de la Porte des Lilas. Deux types d'agents sont à distinguer sur le terrain : des policiers municipaux et des médiateurs. La division territoriale du 19<sup>ème</sup> comprend 83 policiers municipaux, en dehors des agents de sécurité en Mairie ou encore des agents d'accueil et de surveillance des espaces verts.

Les secteurs Carolus Durand et Place Charles Monselet font l'objet d'une vigilance particulière des forces de l'ordre. Depuis le 5 octobre, 22 interventions se sont déroulées dans le quartier et de nombreux contrôles ont eu lieu, avec pour une grande partie, aucun délit constaté.

Contacts :

- La cellule d'écoute du commissariat central du 19<sup>e</sup> : [ecoute19@interieur.gouv.fr](mailto:ecoute19@interieur.gouv.fr)
  - Numéro unique de la Police municipale parisienne pour les sujets de stationnement gênant et nuisances sonores : 3975
- 

## Présentation des projets à venir du Conseil de quartier

*En présence des membres des groupes projets du conseil de quartier*

La nouvelle charte des conseils de quartier, adoptée le 9 novembre 2021 organise le fonctionnement du conseil de quartier avec une ossature principale composée de deux groupes. Pour rappel, toute personne, quels que soient sa nationalité ou son âge, peut participer à son conseil de quartier.

L'un référent, représentant le pôle de stabilité de l'instance. Il joue un rôle de mobilisation des habitants et d'accompagnement des membres du conseil de quartier. Il est composé de 21 personnes maximum tirées au sort.

L'autre orienté vers les thématiques retenues lors de l'assemblée citoyenne avec l'objectif d'aboutir à des projets concrets.

Les projets issus de l'assemblée citoyenne 2022 du conseil de quartier Porte des Lilas sont :

- **Entraide, convivialité et solidarité**

Le conseil de quartier s'est largement mobilisé notamment dans l'organisation d'une fête de quartier, le samedi 10 septembre dans le Jardin Serge Gainsbourg. Un moment solidaire, convivial, ouvert à tou.te.s les habitant.e.s du quartier, et autour des associations ou encore des parents d'élèves. L'évènement sera renouvelé par le conseil de quartier pour l'année 2023.

- **Améliorer la propreté**

Les actions menées par l'ensemble du conseil de quartier ont été positivement accueillies par les habitant.e.s. Il s'est associé à l'initiative organisée par les associations *Au Cœur de la Vie Biodanza* et *l'accorderie* autour de la journée mondiale du nettoyage qui a eu lieu le samedi 17 septembre.

Cette démarche se poursuit désormais tous les ans depuis 2018, marquant ainsi un moment de convivialité et avec une mobilisation toujours plus importante des habitant.e.s pour le ramassage des déchets. 145kg de déchets ont été ramassés en 2022.

Parmi les autres actions touchant cette thématique :

- L'exposition Visages d'en Faces « Le pouvoir de nos gestes » réalisée par Christine Boulanger. Cette exposition, pour sa 3<sup>ème</sup> édition, était présente et accessible sur la Place Charles Monselet et mettait en avant des portraits dessinés et racontés des actrices et acteurs de l'environnement et de la propreté.
- Du 12 au 18 décembre : semaine dédiée à l'opération 100% propreté. Balayage, lavage, enlèvement des dépôts, dégraffitage, nettoyage des espaces verts, tout y passe !

## Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+

*En présence de Philippe MANTE, Conseiller d'arrondissement délégué, chargé de la transition énergétique du bâti et du Plan climat*

- **Révision du Plan Climat**

La Ville de Paris a ouvert la révision de son « Plan Climat » permettant d'élaborer un plan d'action opérationnel pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, de manière plus rapide, plus locale et plus juste. La concertation a eu lieu jusqu'au 15 décembre sur **decider.paris.fr**.

*PLUS VITE : « Accélération de l'action » : Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les parisiens*

*PLUS LOCAL : « Territorialisation » : La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.*

*PLUS JUSTE : « Renforcement du volet social » : À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !*

- **Eco-rénovons Paris +**

La rénovation des copropriétés à Paris est un enjeu clé pour la transition énergétique et écologique de la Ville et une des mesures majeures de son plan climat. Mais c'est aussi une occasion unique d'améliorer son confort d'hiver comme d'été, son cadre de vie, de valoriser son patrimoine, et de réduire considérablement ses charges dans cette période difficile.

Le dispositif Eco-Rénovons Paris + mobilise encore plus de moyens avec un accompagnement gratuit et personnalisé à toutes les étapes du projet et l'obtention de nombreuses aides pour financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale.

*Les aides publiques peuvent prendre en charge jusqu'à 40% du montant des travaux d'un projet de rénovation global, et jusqu'à 100% du montant HT des travaux recevables pour les ménages les plus modestes.*

**Bureau des Conseils de quartier**  
**01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85**  
[conseilsdequartier19@paris.fr](mailto:conseilsdequartier19@paris.fr)  
**5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris**  
[www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)

Facebook : [Conseils de quartier du 19<sup>e</sup>](#)  
Twitter : [monquartier19](#)

